



République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 6 février 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Pouvoirs : 0

N° DEL-2023-03

Extrait du Registre des Délibérations

Commune de Neuillé le Lierre

Séance du 13 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 13 février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Philippe PONTILLON, Loïc PELÉ, Joël LAMOTTE
Dominique NOURRY, Danis SIX.

Absents excusés : Laurent DUCARD, Ingrid MÉTAIS,
Vanessa TESSIER, Richard THIBAULT.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

RÈGLEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le règlement de deux factures d'investissement :

- Pelé Cyril : 3200.40 € - isolation du grenier du logement 7 bis, rue de la République
- MB Développement : 950 € - création du site internet

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au mandatement de ces deux factures d'investissement.

Fait à Neuillé le Lierre, le 13 février 2023

Acte rendu exécutoire le 13 février 2023
Transmis à la Préfecture le 14 février 2023
Et publication le 14 février 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Blandine BENOIST.